
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Lundi 24 novembre 2014, à 20 h 35

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 35 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Gary Bennaim, Sylvain Clavel, Alain de Kalbermatten*, *M^{mes} Sandra Golay, Stéfanie Prezioso, Alexandra Rys* et *M. Vincent Subilia*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani* et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 novembre 2014, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour lundi 24 novembre 2014, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Projet de délibération: répartition des tâches entre communes et Canton

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Projet de délibération du 12 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Vera Figurek, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Hélène Ecuyer, Sophie Scheller, Maria Pérez et Stéfanie Prezioso: «Projet de règlement municipal relatif à la répartition des tâches entre communes et Canton» (PRD-94)¹.

Suite de la préconsultation

Le président. Nous reprenons nos débats sur le projet de délibération PRD-94. Je rappelle que le bureau avait clos la liste des prises de parole et qu'il reste 12 intervenants, y compris le Conseil administratif. Je passe la parole à M. le conseiller municipal Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. Notre maire de la Ville de Genève, Sami Kanaan, a déjà rappelé, de manière opportune, les grandes limites actuelles de l'autonomie communale dans le canton de Genève. On est de loin le canton où les communes ont le moins de compétences. Il n'a pas mentionné que cela est encore plus vrai au niveau des compétences du parlement communal, par rapport à l'exécutif. Nous avons encore moins de moyens, ici à Genève, que partout ailleurs en Suisse. Le projet de règlement que nous avons proposé pour cette séance extraordinaire cherche à garder un tant soit peu du minimum de compétences que notre délibératif peut préserver dans ce change-

¹ Développé, 2823.

Projet de délibération: répartition des tâches entre communes et Canton

ment de répartition des compétences entre le Canton et les communes. Nous voulons éviter que notre délibératif soit dépossédé des toutes petites voix au chapitre qu'il peut avoir.

A ce sujet, j'aimerais rappeler au groupe socialiste, qui a affirmé que le règlement frôlait l'illégalité, que grâce à un amendement de 2001 à la loi sur l'administration des communes (LAC), notre délibératif a justement une certaine compétence parmi les rares et petites compétences qui sont les siennes; je cite l'article 30, alinéa 2: «Le Conseil municipal peut également adopter, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes.» Or, notre projet de règlement concerne justement des domaines qui relèvent des compétences des communes.

Ce soir, il est très important de ne pas noyer le poisson en laissant la commission des finances s'occuper du sujet. Celui-ci est beaucoup trop vaste pour que la commission des finances puisse s'en saisir de manière accomplie et traiter tous les objets et transferts de compétences prévus dans cet avant-projet de loi.

Ce soir, nous demandons qu'un signal politique soit donné, au moins par l'article premier du règlement, qui ne paraît contesté par personne et qui prévoit que le Conseil administratif soit tenu d'informer le Conseil municipal régulièrement, tous les deux mois, sur l'état des négociations avec le Canton et sur ce que le Conseil administratif met dans la balance du transfert de compétences, vers le Canton ou vers la commune. Etre consulté est un principe fondamental. Le cas échéant, nous pourrions intervenir sur chaque objet, selon nos sensibilités et nos volontés politiques. Je rappelle qu'il peut y avoir des objets très importants, notamment des dessaisies de biens mobiliers et immobiliers de la Ville de Genève. Encore aujourd'hui, elle est propriétaire de 20 à 30% des actions de la Banque cantonale de Genève (BCGe) et de 30% des actions des Services industriels de Genève (SIG). Alors, avant d'avoir des surprises quant aux transferts de compétences, il semble que ce soit la moindre des choses que le Conseil administratif soit tenu d'informer le Conseil municipal de l'avancement de ces négociations.

Nous sommes prêts à discuter des articles 2 et 3 du projet de règlement et nous avons préparé un amendement pour être moins agressifs vis-à-vis du Conseil administratif.

Projet d'amendement

«Nouvelle teneur de l'article 2 du règlement.

Art. 2 – Tout changement dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre communes et Canton – et notamment les transferts de compétences, de charges et de ressources, ainsi que l'acceptation et l'aliénation de biens mobiliers et immobiliers – doit être approuvé par le Conseil municipal.

Suppression de l'article 3.»

Encore une fois, il est important de donner un signal politique. Nous ne voulons pas que la Ville se dessaisisse de ses biens mobiliers et immobiliers sans que nous ayons eu voix au chapitre, sans que ce délibératif puisse participer de manière concertée à ces changements. Je vous prie donc d'accepter ce projet de délibération et de ne pas le renvoyer en commission des finances.

Une fois qu'il sera approuvé et quand le Conseil administratif viendra exposer l'avancement des négociations, nous pourrions saisir au coup par coup non seulement la commission des finances, mais aussi la commission des arts et de la culture, par exemple, pour le transfert au Canton du Grand Théâtre, de la Comédie et de toutes ces institutions culturelles stratégiques, comme le Conseil d'Etat le dit. Elle pourra donner son avis et entendre les acteurs impliqués, car les conséquences seront importantes pour beaucoup de monde, que ce soient les employés, mais aussi les usagers, ceux qui profitent du grand domaine de la culture, l'un des derniers qui restent de la compétence communale. Voilà pourquoi, encore une fois, je vous demande d'accepter ce règlement, en tout cas son premier article, plutôt que de laisser tout cela à une commission des finances qui a déjà trop à faire par elle-même. Je serais même favorable à une commission ad hoc qui traiterait ensuite des différentes questions soumises à ce parlement, une fois que ces négociations auront avancé et que le Conseil administratif nous en aura informés, en vertu de l'article premier de ce règlement. (*Applaudissements.*)

M. Marc-André Rudaz (UDC). Tout à l'heure, mon collègue de parti a donné la position de notre groupe. Celui-ci est toujours uni derrière son programme. Dans le cas présent, le sujet est assez complexe: d'un côté il faut essayer de réduire les coûts du Canton et des communes, de l'autre l'autonomie des communes nous fait soucier, car nous sommes suisses avant tout, plutôt que français. Pour nous, la commune est un élément essentiel. Mon préopinant a encensé Ensemble à gauche, disant que c'est un parti populaire; là je ne le suis pas du tout. Parce que, si ce parti soutient le peuple, il est incapable de mettre en concurrence les besoins et il croit que l'argent arrive tout seul. Ce sont des enfants gâtés. Pour ma part, je ne l'accepte pas et je m'oppose aux propos de mon collègue. Je sou-

Projet de délibération: répartition des tâches entre communes et Canton

tiens le renvoi à la commission des finances, chers camarades, parce que rien ne vaut un travail distribué à 80 personnes si on veut noyer le poisson.

M^{me} Marie Barbey (DC). Avant la pause, le Parti démocrate-chrétien a eu l'occasion de développer sa position sur la répartition des tâches entre Canton et communes. Nous ne le ferons donc pas une troisième ou une quatrième fois, comme certains groupes politiques le font ce soir, mais je souhaitais tout de même répondre aux attaques formulées par M^{me} Figurek tout à l'heure. J'ai entendu attentivement son intervention (*brouhaha*) – je l'ai même écoutée attentivement, contrairement à certains, à l'instant...

Le président. Chut!

M^{me} Marie Barbey. Et je dois dire que son intervention était assez emblématique de l'attitude de certains représentants de la gauche dans ce dossier, qui ne nous disent pas quelle est leur vision ou leurs propositions en matière de répartition des tâches entre Canton et communes, mais qui se contentent de critiquer les propositions des autres. Ce n'est pas très constructif et ce n'est pas ainsi qu'on instaure un dialogue.

Vous transmettez à M^{me} Figurek, Monsieur le président, qu'elle s'est permis de parler au nom des magistrats des autres communes, élus du Parti démocrate-chrétien. C'est assez étrange, car je ne l'ai pas vue à la séance des magistrats communaux du parti, la semaine passée, séance à laquelle j'ai pourtant participé. Que nous ont dit les magistrats communaux démocrates-chrétiens à cette occasion? Eh bien, qu'une meilleure répartition des tâches entre le Canton et la commune est souhaitable, que toutes les propositions du Conseil d'Etat ne les emballent certes pas – je pense notamment à la question des cycles d'orientation – mais qu'il s'agit de propositions dont il convenait de discuter avec le Conseil d'Etat. Ils s'y sont dits tout à fait prêts, ils ont même envie de le faire. A l'avenir, je suggère à M^{me} Figurek de développer ses propres idées et de s'abstenir de parler au nom des magistrats communaux du Parti démocrate-chrétien.

Le président. Merci, Madame Barbey. Je donne la parole à M^{me} la conseillère municipale Vera Figurek, justement. (*Exclamations.*)

M^{me} Vera Figurek (EàG). Merci, Monsieur le président. Je ne répondrai pas aux réponses de M^{me} Barbey, sinon on n'en finirait pas. (*Exclamations.*) Et je ne

Projet de délibération: répartition des tâches entre communes et Canton

dévoilerai pas mes sources, étant donné que le sujet a été étudié en commission des finances, dont je respecte la confidentialité des débats, mais sachez que mes sources sont sûres.

Je rappelle simplement que la Ville de Genève, dirigée par hasard depuis quelque temps par une majorité de gauche – mais ça aurait pu être de droite –, assume déjà un certain nombre de tâches cantonales, tant au niveau social que culturel, ou encore de la construction de logements. Ce qui nous choque reste le fait que des collègues, ici, nous disent de faire confiance à ce magistrat de droite, si bienveillant, qu'est M. Longchamp, bien sûr attaché au bien commun et qui nous a maintes fois menacés de supprimer les allocations sociales que nous versons par exemple aux personnes âgées, de 185 francs pour des personnes seules ou de 230 francs pour des couples, et pour lesquelles nous nous sommes battus. Dans cette répartition des tâches, faites confiance à M. Longchamp! Oui, simplement – et heureusement, ai-je envie de dire – M. Longchamp ne représente pas que lui-même; en plus de cela, il représente une gestion néolibérale de la collectivité publique, dont nous ne voulons pas.

A Ensemble à gauche, nous sommes très attachés à la proximité avec nos concitoyennes et concitoyens et nous pensons qu'une délégation délibérative est le seul moyen d'être efficaces et de faire office de relais. Dans ce processus, comme je le disais tout à l'heure à ma préopinante, et même si on ne pense pas de la même manière, on ne parle pas de majorité politique droite/gauche, en tout cas pas à ce stade. Comme je le disais, et je le redis, beaucoup de communes à majorité de droite ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis de la procédure de non-concertation, ou plutôt de mise en conformité, qui vise à faire entrer les collectivités publiques dans le moule, peu importe la commune.

Vous l'avez dit et nous l'avons dit tout l'heure: la consultation qui est en train de s'opérer est très dirigée. Les délais sont très serrés. On n'a pas vraiment la possibilité d'avoir une vision d'ensemble et, surtout, dès le départ, il n'a pas été tenu compte de la spécificité des communes, dans cet avant-projet de loi. Mesdames et Messieurs, vous savez bien qu'ici, dans cette enceinte, nous n'avons pas les mêmes priorités politiques que d'autres communes de plus petite taille, bien qu'elles aient des tâches ô combien importantes également à assumer. Des communes de campagne n'ont pas les mêmes préoccupations que des communes urbaines et elles ne sont pas confrontées aux mêmes besoins de la population. Il paraît assez incongru qu'une commune puisse émettre son avis et exercer une influence quant aux enjeux touchant d'autres communes, dont la vision globale n'est pas tout à fait respectée.

Les thématiques proposées montrent clairement que le Canton souhaite s'appropriier la gestion politique de certaines grandes institutions, notamment culturelles, en en laissant l'entretien des bâtiments aux communes. On n'a pas

Projet de délibération: répartition des tâches entre communes et Canton

encore parlé du personnel. Que fera-t-on du personnel de nos différentes institutions, que ce soit au Grand Théâtre, à la Nouvelle Comédie, à l'Orchestre de la Suisse romande ou dans les bibliothèques de Genève? Ou encore dans les maisons de quartier? Le personnel a-t-il déjà été consulté? Eh bien non, Mesdames et Messieurs. Est-ce une véritable concertation? Nous ne le pensons toujours pas. Bien sûr, il s'agit d'un avant-projet de loi; mais c'est là qu'il faut consulter les partenaires sociaux. Et qu'a fait le Conseil d'Etat? Rien du tout! Pensez bien, Mesdames et Messieurs, que nous sommes mis dans le même panier, nous conseillères municipales et conseillers municipaux.

Les autres communes peuvent s'exprimer sur des enjeux spécifiques à la Ville de Genève. Nous, au contraire, pensons qu'il serait préférable de centrer le débat ici, au Conseil municipal, avant que le Conseil administratif soit délégué pour représenter justement la Ville de Genève, ainsi que le Conseil municipal et la population. Pour le moment, ce n'est pas le cas, vous le savez bien, Mesdames et Messieurs. Notre groupe Ensemble à gauche l'a dit: nous souhaitons être informés et nous remercions le Conseil administratif, et M^{me} Salerno en particulier, de nous avoir renseignés en commission des finances, mais cela n'est pas suffisant pour nous.

Grâce à ce projet de règlement, nous aimerions exprimer notre mécontentement au Conseil d'Etat. Pour ce qui est du travail détaillé, nous ne sommes évidemment pas opposés à le mener en commission. D'ailleurs, à Ensemble à gauche, nous pensons qu'il serait vraiment préférable d'avoir du temps pour cela, en petits groupes, et de préparer des rapports quant aux différentes priorités politiques que l'ensemble du Conseil municipal partage, et pas seulement les majorités de droite ou de gauche qui se dégageraient. Cela afin de mandater le Conseil administratif sur des priorités politiques à négocier au sein de l'Association des communes genevoises (ACG). Nous pensons qu'il faut distinguer les deux choses: il y a urgence à montrer notre mécontentement, à soutenir le Conseil administratif et à lui renvoyer directement ce projet de règlement. Dans un deuxième temps, nous pourrions faire le travail de détail sur les thématiques politiques à dégager en commission, celle des finances ou une autre.

A ce stade, tout a été dit. En tant que présidente de la commission des finances, je remercie évidemment encore une fois tous les services, M. le maire et le Conseil administratif dans son ensemble d'être venus nous donner un retour sur les discussions à l'ACG. Cela dit, j'attire votre attention sur le fait que cette commission a énormément de travail. Bien sûr, nous faisons confiance à M^{me} Salerno et à ses services pour nous informer régulièrement. On a déjà eu des discussions sur le sujet. (*Brouhaha.*)

Le président. Il vous faut conclure, Madame Figurek.

Projet de délibération: répartition des tâches entre communes et Canton

M^{me} Vera Figurek. Je vous remercie, Monsieur le président. Pour le moment, aucun objet n'a été renvoyé à la commission des finances. Ne lui renvoyez pas ce projet de règlement; rédigez un autre texte et nous l'enverrons en commission des finances lors de notre prochaine séance.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ici, nous disons, nous redisons et nous répétons les choses de différentes façons, mais j'ai l'impression qu'on digresse, parfois, et qu'on s'éloigne de l'objet principal de la délibération, soit le projet de règlement. Ce soir, nous ne délibérons pas sur ce que le Canton assumera, sur ce que les communes assumeront, non que cette question ne soit pas importante, mais sur le processus décisionnel qui doit avoir lieu.

Nous appelons de tous nos vœux davantage de démocratie. Nous, 80 conseillers municipaux, élus à ce parlement, nous sommes les relais de la population, des associations que nous subventionnons, qui font vivre Genève et qui sont intéressées à cette répartition des tâches. Par exemple, j'en veux pour preuve – puisqu'il y avait quelqu'un du monde artistique qui était là tout à l'heure – la répartition de la culture entre le Canton et les communes, question qui occupe la place publique depuis au moins dix ans et qui inquiète les acteurs culturels, qui ont toujours vu d'un excellent œil une complémentarité entre la commune et le Canton. Pour que le public comprenne ce dont on est en train de parler ce soir, c'est comme si, par exemple, je venais chez M. Burri (*exclamations*), du Parti libéral-radical, qui est propriétaire, et que je lui disais que je m'installe chez lui, que cela reste chez lui, mais que c'est moi qui dicte les lois. Je vous le dis: il faut préserver l'intérêt de la collectivité, des Genevois et de la Ville de Genève. Qui paie gouverne – il faut préserver ce précepte – et qui gouverne? Ceux qui paient, les citoyens genevois.

Il faut de la transparence et de la démocratie, en décidant dans ce parlement plutôt que dans le secret des commissions. On sait très bien ce qui arrivera à ce projet de délibération si on le renvoie à la commission des finances. Ce sera un enterrement de deuxième classe, comme pour d'autres objets. Vous voulez un exemple? La résolution R-178 qui demandait un plan à moyen ou long terme concernant Naxoo 022 Télégénève SA est enterrée depuis huit mois en commission des finances! Il n'en est rien sorti. Aujourd'hui, les locataires de la Ville de Genève ont reçu une augmentation de 5 francs par foyer et par mois, alors que nous ne savons toujours pas ce qui se passe dans cette société!

Mesdames et Messieurs, certains veulent ne rien savoir, se mettre des oreilles et être sourds, pour rendre la tâche plus facile à M. Longchamp. Je vous rappelle – n'est-ce pas, Monsieur Genecand? – que vous êtes élu par le peuple dans ce parlement non dans ce but, mais pour protéger les intérêts de la Ville de Genève!

Des voix. On s'adresse au président!

M^{me} Maria Pérez. Ce que demande ce projet de règlement n'est pas de gloser sur qui doit diriger quoi, comme nous venons de le faire pendant des heures. Il demande de la transparence, qu'on puisse discuter ici, devant la population, des tâches qu'on cédera, de celles qu'on reprendra et de ce qui est dans son intérêt ou pas. (*Brouhaha.*) Comme l'a souligné ma collègue, outre les 30 premières propositions déjà émises par le Conseil d'Etat, vous pourrez voir sur le site Internet que seront abordées les actions des SIG et de la BCGe, que la Ville n'a peut-être pas intérêt à céder au Canton.

Ce soir, nous vous demandons non pas de renvoyer ce projet de délibération à la commission des finances, comme certains voudraient le faire pour noyer le poisson. Le texte ressortira dans huit mois et la population n'y comprendra rien. Tout cela se fera à son insu. (*Brouhaha.*)

Le président. Madame Pérez, je ne sais pas très bien à qui vous vous adressez, mais on n'entend pas très bien. Adressez-vous à moi et je transmettrai. Ce sera plus simple. (*Le silence revient.*)

M^{me} Maria Pérez. Je vous remercie. Nous vous demandons d'accepter cette simple demande: que le débat puisse avoir lieu au Conseil municipal, devant la presse et la population, pour que celle-ci ait prise sur ses propres deniers – il s'agit de ses impôts et des biens de la Ville – plutôt que dans le silence feutré des commissions, dira-t-on, où, en fin de compte, on ne sait pas très bien ce qui se passera.

M. Pascal Holenweg (S). En entendant M. Genecand, en fin d'après-midi, et M^{me} Barbey, tout à l'heure, et en lisant la proposition d'amendement du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien, une citation me trottait dans la tête. Je ne m'en souvenais plus précisément, ni de son auteur. J'ai lâchement profité de la pause pour essayer de la retrouver et je l'ai retrouvée; c'est une citation du camarade Fiodor Mikhaïlovitch Dostoïevski. Je vous la lis, ce qui nous permettra de prendre un peu de hauteur et résumera assez bien ce que j'ai retenu de la proposition et de la position du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien. «La force principale, le ciment qui lie le tout, c'est la honte d'avoir une opinion personnelle. Ça, c'est une force. Et comment ils ont fait, tout le travail qu'ils y ont mis, les petits poussins, pour qu'il ne leur reste plus en tête la moindre idée à eux. Penser, ils auraient honte.» Vous avez fait votre boulot de godillots du Conseil

d'Etat. Il s'agit maintenant de laisser le Conseil municipal faire son travail, qui lui est confié par la répartition des tâches, par la Constitution et par la LAC, à savoir représenter la population des communes. Cela vaut pour tous les Conseils municipaux et pour toutes les communes.

Dans des négociations comme celles qui s'ouvrent avec le Conseil d'Etat, le Conseil administratif représente la Ville. Il la représente à l'extérieur d'une manière générale, mais les Conseils municipaux sont là pour représenter la population et la population n'a que le Conseil municipal pour être représentée dans une commune, à supposer qu'elle doive être représentée. Quand elle veut s'exprimer de manière directe, elle lance des référendums et des initiatives. Quand elle s'exprime de manière indirecte, nous nous exprimons pour elle. Or, dans le processus de négociation tel qu'il est posé, les Conseils municipaux, et donc la population, ne sont à aucun moment partie prenante de la consultation. La citation de Dostoïevski s'impose ici parfaitement: le rôle qui nous est confié est celui d'un parlement délibératif qui n'a rien à proposer, ni rien à dire. Les 45 communes sont concernées. (*Brouhaha.*)

Nous avons cette discussion ici, ce soir, même si c'est l'ACG qui représente l'ensemble des communes (*il s'interrompt; le silence revient*), parce que la LAC impose, dans son article 2, alinéa 2, que la Ville de Genève soit spécifiquement consultée sur tous les objets qui la concernent et sur tous les objets d'importance générale et de forme législative proposés par le Canton. Nous ne prenons pas une place à laquelle nous n'aurions pas droit; c'est ce que la LAC prescrit: tout objet d'importance cantonale doit être soumis à l'ACG, à la Ville de Genève et, en plus, aux communes concernées.

On peut regretter que nous soyons le seul parlement municipal à s'être saisi de cet objet. Je ne doute pas que, dans d'autres Conseils municipaux, d'autres conseillers municipaux, plus vraisemblablement de gauche que de droite, demanderont qu'une discussion ait lieu sur la répartition des tâches. Pour l'instant, nous débattons et c'est notre rôle de le faire. Si nous n'en débattons pas, si nous laissons le Conseil administratif négocier seul avec le Canton comme il le fait, et il défendra les intérêts de la Ville avec toute la force dont il est capable, nous ne remplirons pas notre rôle: défendre les intérêts de la population elle-même. Nous en sommes chargés et nous avons quelque chose à dire.

La proposition d'amendement des groupes radical-libéral et démocrate-chrétien vide le projet de délibération initial de toute espèce de contenu utile. Elle réduit le projet de règlement à son premier article, lequel demande au Conseil administratif d'informer le Conseil municipal. Le Conseil administratif le faisant déjà, la proposition du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical consiste à demander au Conseil administratif de faire ce qu'il fait déjà. La question est de savoir si pondre un règlement pour cela se justifie. Un règlement est une délibé-

Projet de délibération: répartition des tâches entre communes et Canton

ration soumise à la validation du Conseil d'Etat et au référendum. Croyez-vous vraiment que ce que vous voulez faire du projet de délibération d'Ensemble à gauche, soit conserver uniquement le premier article de son règlement, justifie un objet soumis à référendum et à la validation du Conseil d'Etat? La demande au Conseil administratif d'informer le Conseil municipal des négociations avec le Conseil d'Etat sur la répartition des tâches entre la commune et le Canton peut faire l'objet d'une motion. Cela n'a pas de sens d'en faire l'objet d'un règlement. Un règlement est tout autre chose; c'est une procédure plus lourde et j'ai un certain nombre de doutes sur la validité formelle d'un règlement qui se réduirait à ce à quoi le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien veulent le réduire.

La question de la répartition des tâches touche tous les domaines de compétences de la commune, les domaines existants, ceux que nous voudrions étendre et ceux dont on voudrait nous priver. Par conséquent, elle implique que le Conseil municipal puisse faire autre chose que d'entendre des rapports du Conseil administratif. En ce sens, la proposition faite par Ensemble à gauche se justifie, quelque critique qu'on ait à exprimer sur sa forme, parce qu'elle implique que le Conseil municipal puisse se prononcer. Pour cela, il faut lui donner les possibilités de le faire. La loi et la Constitution les lui donnent. Ce à quoi le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien veulent réduire ce projet de délibération ne lui donne aucune possibilité de se prononcer. Leur amendement ne se justifie donc absolument pas.

Si vous voulez réduire de la sorte la proposition d'Ensemble à gauche, déposez simplement une motion. Ce que vous proposez n'est que le texte d'une motion. Le débat mérite mieux que ce que vous voulez en faire et que ce que le Conseil d'Etat attend des Conseils municipaux, à savoir rien. Et il mérite mieux, aussi, que l'espèce de pseudo-consultation que le Conseil d'Etat a lancée, un questionnaire scolaire, incomplet et orienté, sur lequel il n'est pas possible de donner des réponses autres que celles que le Conseil d'Etat attend, ni des réponses documentées. Il nous incombe de défendre non pas les positions du gouvernement, ni même celles du Grand Conseil, mais les intérêts de la population de cette commune.

Le président. Monsieur Holenweg, il vous faudrait conclure, s'il vous plaît.

M. Pascal Holenweg. Il nous incombe donc de nous donner les moyens d'intervenir dans ce débat. Que vous renvoyiez ce projet de délibération à la commission des finances ou à une commission ad hoc, puisque ce sont les deux propositions qui ont été faites, ou que vous l'acceptiez sur le siège, il importe de donner à ce Conseil municipal les moyens de faire autre chose que d'entendre des

rapports et de lire les questionnaires stupides que le Conseil d'Etat envoie à toutes les communes, comme si elles étaient les élèves d'une école primaire en état de redoublement. (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez (Ve). A entendre certains membres de l'Entente, j'ai l'impression que nous avons affaire au vertueux président du Conseil d'Etat et aux méchantes communes, qui n'entendent rien à l'organisation territoriale. Et pourtant, ce sont elles qui sont au plus proche de cette organisation.

On nous dit que nous refusons de discuter. Très bien, discutons. Mais il faut être deux pour discuter, sinon ce n'est plus une discussion, c'est un simple monologue. Il faudrait que le Conseil d'Etat abandonne son attitude paternaliste envers les communes, imposant non seulement son calendrier, mais également les thématiques qui lui semblent bonnes à lui. Si on veut entamer un dialogue avec les communes, il faut arrêter de les menacer de poursuivre tout le processus sans elles si elles ne respectent pas le calendrier imposé par le président du Conseil d'Etat. Voilà encore un autre exemple, assez détestable, je dois le dire, de jacobinisme primaire.

On nous a parlé de la Constituante et de l'opportunité qui figure dans la nouvelle Constitution quant à l'organisation territoriale. On nous a dit qu'on avait jusqu'à 2016. Très bien. On aurait effectivement pu profiter de cela comme porte d'entrée pour entamer un dialogue avec les communes. Mais que fait-on dans ces cas-là? On discute de l'organisation territoriale et, ensuite, éventuellement, on regarde la répartition et le transfert des tâches nécessaires, après la constitution de cette organisation. Ici, on agit à l'envers: on enchevêtre encore plus les tâches des uns et des autres et on repousse la discussion sur l'organisation à plus tard. Je m'excuse, Monsieur le président, mais tout cela relève de l'amateurisme, du flou et de l'opacité.

Contrairement à ce qui a été dit, ce projet de délibération n'est pas un signe de défiance envers le Conseil administratif, mais envers le Conseil d'Etat et sa méthode! Il ne faudrait pas inverser les rôles. C'est un signe de soutien au Conseil administratif et au rôle des communes, que nous considérons comme primordial. Comme cela a été dit, le Conseil d'Etat n'a pas de méthode. Ou alors, elle est assez particulière, et assez courante chez le président Longchamp: un oukase, un passage en force sans concertation ni dialogue avec les partenaires. Cela commence à faire beaucoup de la part de ce gouvernement, je dois le dire.

Les Verts veulent renvoyer ce projet de délibération à la commission des finances pour être sûrs de suivre le dossier attentivement, pouvoir informer la population et les partis politiques de ses avancées et – pourquoi pas, même – entendre M. Longchamp à la commission des finances. Oui, Mesdames et Messieurs.

Projet de délibération: répartition des tâches entre communes et Canton

Une voix. Bravo!

M. Alfonso Gomez. C'est pour cela qu'il faut renvoyer directement ce projet de délibération à la commission des finances.

Le président. Merci, Monsieur Gomez. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Adrien Genecand, qui estime avoir été mis en cause. (*Exclamations.*)

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. J'ai été mis en cause deux fois, même! Deux fois de suite. C'est à vous que je parle, Monsieur le président... La dernière fois où je me suis permis de m'adresser à d'autres personnes dans cette enceinte, même si cela paraît tout à fait naturel et logique de le faire, vous m'avez rappelé à l'ordre. Les autres n'ont pas eu le même traitement. Vous m'entendez?

Le président. Non.

M. Adrien Genecand. Je peux répéter... Je vous dis simplement, Monsieur le président, que la dernière fois que je me suis permis d'interpeller quelqu'un dans cette enceinte, vous m'avez sèchement rappelé à l'ordre. Là, en l'occurrence, deux personnes de suite m'ont pris à partie et manifestement, peut-être dans le feu de l'action, vous avez oublié de leur rappeler les mêmes principes. Moi, cela m'est parfaitement égal...

Le président. Monsieur Genecand, je crois que ce n'est pas le propos. On vient de le voir: on n'entend pas toujours tout. Je crois que j'ai rappelé à l'ordre M^{me} Maria Pérez. Je n'ai pas à me justifier. Le bureau a estimé que vous aviez été mis en cause et il vous a donné la parole pour vous expliquer. Profitez-en.

M. Adrien Genecand. Parfait. Merci, Monsieur le président. Quoi qu'il en soit, je veux dire à mes collègues Holenweg et Pérez – vous leur transmettez, Monsieur le président – qu'ils peuvent bien faire le foin qu'ils veulent sur le sujet, la réalité est que le calendrier de cette discussion et de cette concertation est donné sur Internet. Quand vous dites que l'Etat fait n'importe quoi, je veux bien, mais peut-être serait-il intelligent et respectueux de lire les documents avant de

prendre des positions pareilles. La réalité constitutionnelle, que vous le vouliez ou non, est que les lois de mise en vigueur de la nouvelle Constitution doivent être adoptées en 2018.

Quand vous faites un grand foin sur le fait que le peuple ne pourra pas se prononcer, ni son délibératif, je vous rappelle un principe assez clair donné par le Conseil d'Etat dans le cadre de cette négociation: à la fin, après la discussion, les propositions des communes et du Canton et le vote des plénums, il y aura une votation populaire. Elle est prévue dans tout le canton pour que l'ensemble des concitoyens puissent dire s'ils sont, oui ou non, d'accord de transférer X, Y et Z dans un sens et, dans l'autre sens, A, B et C. Cessez donc de faire grand cas de l'expression du peuple: ce moment est prévu expressément dans le calendrier qui figure sur Internet. On a rarement vu – mais rarement! – un tel niveau de transparence, qui va du rapport du groupe de pilotage – et je serais curieux de savoir si tout le monde l'a lu, dans cette salle – au calendrier qui prévoit justement une votation populaire sur cette nouvelle loi pour respecter les délais de la nouvelle Constitution. Cessez de dire tout et n'importe quoi. Ce n'est pas parce qu'on décrit la réalité avec élégance et beaucoup de clarté qu'elle devient juste: les intentions du Conseil d'Etat ne sont pas celles que vous lui prêtez.

Depuis le début, et cela a été mentionné par certains, outre le calendrier, la seule réalité aujourd'hui est que cette négociation, même si certains disent que ce n'en est pas une, doit bénéficier de propositions de part et d'autre. C'est parfaitement logique. La discussion – ou la négociation, appelez cela comme vous voulez – ne peut se faire que sur une base concrète de propositions. J'ai demandé quelles avaient été les propositions de la Ville et on ne m'a toujours pas répondu. Manifestement, pour l'heure, je constate qu'elle n'a rien proposé, contrairement à l'Etat.

On peut décider de répondre à la place de l'exécutif au questionnaire du Conseil d'Etat – mais je vous rappelle que cela s'appelle de la défiance – qui demande justement notre avis quant aux compétences communales et cantonales sur différents points. Je veux bien qu'on en discute en commission des finances, mais je ne suis pas sûr que cela relève de sa compétence. C'est celle de l'exécutif. Je constate avec beaucoup de plaisir que vous avez compris que l'exécutif peut, malheureusement ou heureusement, se passer complètement de l'avis du Conseil municipal. Nous le vivons dans la minorité au quotidien. Manifestement, vous ne l'aviez pas encore découvert... Bienvenue!

Le président. Merci, Monsieur Genecand. Le bureau a été informé que la mise en cause de M. Genecand par M. Holenweg concernait autant M^{me} Marie Barbey, donc je lui donne la parole. (*Exclamations.*) Si elle veut bien s'en tenir à la mise en cause, je l'en remercie par avance.

Projet de délibération: répartition des tâches entre communes et Canton

M^{me} Marie Barbey (DC). Tout à fait, je m'en tiendrai à la mise en cause, Monsieur le président. Depuis le début des débats, j'entends la gauche dire que le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical ne défendent pas les intérêts des habitants de la Ville de Genève. Est-ce que définir des règles de fonctionnement entre Canton et communes qui soient plus transparentes, plus cohérentes et plus efficaces signifie d'aller à l'encontre des intérêts de la population? Est-ce que demander la réduction des doublons entre le Canton et les communes signifie d'aller à l'encontre des intérêts de la population? Non, Mesdames et Messieurs. Le Parti démocrate-chrétien pense que les Genevois se fichent de savoir si c'est à la Ville ou à l'Etat de délivrer des prestations. Ils veulent que ces prestations soient délivrées de façon efficace. C'est cela, défendre les intérêts de la population. Cela n'équivaut pas à défendre des susceptibilités ou des prés carrés comme la gauche le fait ce soir.

Le président. Merci, Madame Barbey. Je tiens à saluer à la tribune la présence de notre collègue, M^{me} la députée Caroline Marti. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M. le conseiller municipal Pascal Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Monsieur le président. Ce soir, j'ai l'impression d'avoir entendu tout et son contraire du côté de la gauche, entre Ensemble à gauche, les socialistes et les Verts, qui s'envoient des piques. C'est assez effarant...

Que nous demande-t-on, encore une fois? De gérer ce fameux désenchevêtrement, cette chasse aux doublons, ce soir, en plénière, ce qui est impossible puisque le projet de loi qui se chargera d'initier ce travail n'est pas encore fait. M. Sormani a bien dit que, dans l'avant-projet de loi, auquel nous avons tous eu accès, beaucoup d'interrogations demeurent. Le projet de loi sera produit et transmis au Grand Conseil au mois de décembre, avant d'être travaillé en commission, de passer à l'ACG pour approbation, plus ou moins dira-t-on, et il sera ensuite soumis à la population. M. Genecand en a parlé, je crois. Le peuple pourra s'exprimer sur sa volonté de oui ou non désenchevêtrer, de faire la chasse aux doublons et de répartir différemment les tâches entre le Canton et les communes.

Cette procédure durera un moment. Ce règlement demandant des garanties, afin que ce Conseil municipal puisse analyser, discuter et juger tous ces éléments, arrive beaucoup trop tôt. En outre, ce qui est proposé contient beaucoup de redondances de la LAC. Par principe, il n'est pas utile de répéter ce qui est déjà écrit. J'ai entendu tout à l'heure des bancs d'en face – d'Ensemble à gauche, je crois – que le Conseil d'Etat pourra nous dépouiller des SIG et de la BCGe. Non. (*Brouhaha.*) La BCGe a une répartition entre les communes et le Canton. Cela fait

partie de la Constitution issue des travaux de la Constituante. Pourquoi vouloir le redire? Vous extrapolez d'après des choses pourtant simples à comprendre. Il me semble qu'il y a parmi vous un membre de l'ancienne Constituante. Il me semble que vous pourriez donc avoir ces informations en direct et elles seraient justes...

Ne venez pas avec de faux arguments: oui, ce Conseil municipal aura besoin d'en discuter; oui, il aura le droit de s'exprimer sur le sujet; et, oui, il pourra décider de l'avenir de cette commune, mais pas aujourd'hui. C'est beaucoup trop tôt. Il faut renvoyer ce texte à la commission des finances, où sa base, l'article unique visant à l'adoption d'un règlement relatif à la répartition des tâches entre communes et Canton, doit être discutée. La commission pourra établir un règlement qui tienne la route et qui ne soit pas uniquement une redondance de la LAC, afin qu'on puisse avancer dans ces travaux.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Je serai brève. J'ai sous les yeux la Constitution acceptée en 2012. Je prends un article au hasard, l'article 204, sur l'accueil parascolaire. Elle dit: «L'Etat est responsable de l'accueil parascolaire.» Or, quel est le premier objet mis en cause par l'Etat lui-même? C'est le parascolaire. Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire serait exclusivement de compétence communale, soumis à la seule autorité des communes. Cette Constitution, que certains ont mis sous toit en cinq ans, d'autres la démolissent en trompant le peuple. Oui, on trompe le peuple! Il a accepté cette Constitution et on la modifie moins de deux ans plus tard! Ce ne sont pas les Conseils municipaux qui devaient en décider, mais les habitants de la commune, y compris les étrangers (*exclamations*), qui n'ont que peu la possibilité de s'exprimer lors de votations communales. Celles-ci concernent justement ces transferts – on peut bientôt dire transferts de charges – du Canton aux communes. Tous les habitants de Genève sont concernés. Que les habitants étrangers et qui ont le droit de vote dans les communes aient aussi le droit de s'exprimer sur ce projet! C'est aussi ce que nous demandons.

Le président. Merci, Madame Ecuyer. Je donne la parole à M^{me} la conseillère municipale Michèle Roulet. (*Exclamations.*)

M^{me} Michèle Roulet (LR). Merci, Monsieur le président. Il me semble qu'on se gargarise de grands mots, ce qui finit par nous donner des dialogues de sourds. Qu'entend-on? Autonomie, démocratie... C'est une belle rengaine, une sorte de douce chanson qui nous permet de rester dans notre sommeil dogmatique.

J'aimerais relever que, lorsqu'on parle de cette répartition des tâches entre les communes et le Canton, l'Etat décrit ce nouveau processus, qui concerne

Projet de délibération: répartition des tâches entre communes et Canton

l'ensemble des politiques publiques, comme visant à, je cite: «revaloriser le sens de l'autonomie communale». Le même processus décrit par M^{me} Salerno devient une mise sous tutelle des communes, une perte d'autonomie, etc. Si on veut aller de l'avant, il faudrait définir un peu ce qu'est l'autonomie, sinon chacun s'empare de mots pour dire tout et son contraire. Je ne veux pas jouer à la maîtresse d'école, mais l'autonomie, c'est faire ses propres lois. Or, l'autonomie d'une commune, d'un canton ou d'un pays, peu importe, ne peut être garantie que dans la limite de la Constitution et de la loi. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que c'est notre propre Constitution qui nous demande de repenser la répartition des tâches entre les communes et le Canton. Il n'y a donc pas de tabou à ce sujet. On doit pouvoir les repenser, en respectant bien sûr les principes définis dans la Constitution, soit les principes de proximité, de transparence, d'efficacité et de subsidiarité.

A ce sujet, j'aimerais prendre deux exemples. Sur le principe de proximité, on a déjà parlé du Grand Théâtre. On peut tout de même se demander si cette institution est à proprement parler uniquement placée sous le contrôle de la Ville, alors qu'elle irradie au-delà de la Genève internationale et même de notre canton. On peut aussi se rappeler que, chaque année, lorsque l'on vote des subventions pour son budget, de l'ordre de 30 millions de francs (*commentaires*), ou peut-être même au-dessus de 30 millions de francs, la gauche demande pourquoi le Canton ne participe pas et quand il prendra sa part de responsabilité. Elle considère même que le Grand Théâtre relève d'une culture élitiste et qu'il faudrait éventuellement songer à ne plus continuer de le financer. Si on part du principe de proximité, on pourrait très bien repenser les choses et se demander si le Grand Théâtre ne pourrait pas être aux mains du Canton. Comme nous sommes dans un projet de loi, on pourrait imaginer l'amender pour que la Ville et les conseillers municipaux participent au conseil de fondation du Grand Théâtre, ce qui permettrait de ne pas être totalement exclus de la politique culturelle.

Je prends un second exemple. Je pense à la structure de coordination pour l'accueil familial et la petite enfance, dont nous avons discuté récemment au sein de ce parlement. Je rappelle que cette structure de coordination vient d'ouvrir ses portes; M^{me} Esther Alder l'a inaugurée. Tous les partis étaient d'accord et ont accepté cette ouverture, mais nous sommes en retard. Nous sommes à peu près la seule commune dans le canton qui continue à fonctionner fermée sur elle-même, alors que toutes les autres communes ont déjà formé des groupements intercommunaux. On peut se demander s'il est juste, pour des parents qui habitent en ville, de ne pas avoir accès à cette structure de coordination, parce qu'ils habitent une rue qui n'appartient juste plus à la Ville de Genève.

Il s'agit pour nous, avec le Canton, de mettre en place un processus de concertation, comme le Canton l'a proposé, auquel nos magistrats n'ont visiblement pas envie de participer (*commentaires*) et pour lequel ils n'ont pas fait de propositions. Plus que cela, je dirais que le style victimaire utilisé est insupportable. On

se plaint de ne pas être écoutés, que d'autres veuillent nous écraser... Dans ce style victimaire, que proposera-t-on? L'immobilisme. On ne veut rien changer, on ne veut pas penser une nouvelle répartition des tâches qui, je le rappelle, doit être mise en application en 2018. On a donc le temps d'y réfléchir et d'entrer en matière. Le Parti libéral-radical est tout à fait en faveur de cette opportunité qui nous est donnée de penser une nouvelle répartition des tâches entre les communes et le Canton, de manière peut-être, aussi, à supprimer quelques doublons et à avoir des structures plus efficaces, surtout dans l'intérêt des citoyens. Eh oui, il y en a beaucoup, à gauche, qui veulent garder leurs petits intérêts et privilèges...

Nous proposons donc que ce texte ne soit pas renvoyé en commission – pour quoi l'envoyer en commission pour perdre des mois et des mois? –, mais au Conseil administratif, puisque celui-ci a bien été élu pour défendre les intérêts de la commune. Si ses membres ne sont pas capables de le faire, qu'ils démissionnent! (*Commentaires.*) Notre proposition, au Parti libéral-radical, est de renvoyer le projet de délibération au Conseil administratif. Nous acceptons l'article premier du règlement, qui demande au Conseil administratif de faire un rapport tous les deux mois. Cependant, nous assouplirons ce principe: après tout, on n'est pas dans une bureaucratie du Politburo où des rapports doivent arriver tous les deux mois. Nous demanderons plutôt au Conseil administratif de nous faire un rapport selon les besoins, quand il le jugera nécessaire.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Une chose est sûre: depuis que ce processus de discussion a débuté avec l'Etat au sein de l'ACG, la Ville de Genève est particulièrement active. Je reviendrai un peu plus tard sur les remarques désobligeantes quant à son absence de propositions et à son inaction. Elle est active non seulement parce qu'elle est présente à l'ensemble des comités, bureaux, assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'ACG, mais aussi parce que, depuis le début, elle a proposé une structuration interne à l'ACG pour qu'elle puisse sédimenter l'avis des 45 communes.

Par ailleurs, c'est un partenaire actif dans les discussions avec le Conseil d'Etat. Cela dit, rassurez-vous, Mesdames et Messieurs, celles-ci n'ont guère eu lieu à ce stade: il y a eu deux séances, chacune ayant duré deux heures en tout et pour tout. En gros, nous avons discuté pendant quatre heures. A celles et ceux qui prétendent que la Ville de Genève ne serait pas active, qu'elle n'aurait pas participé, qu'elle mettrait les pieds au mur, qu'elle s'opposerait au processus, je réponds que c'est tout le contraire. La Ville de Genève n'a courbé aucune des séances instaurées sur cette discussion depuis le début. C'est elle qui est venue concrètement avec des propositions pour donner de la forme et de la méthode à cette discussion. Je m'en suis déjà ouverte en commission des finances; j'ai tous les documents. Pour celles et ceux que cela intéresserait, au-delà de la campagne

électorale qui se profile, je suis à disposition pour acter le travail fait par la Ville de Genève, que je représente au sein du comité de pilotage de l'ACG.

C'est donc faux, archi-faux, de dire que le Conseil administratif n'a pas joué le jeu à ce stade et qu'il a mis les pieds au mur. C'est de la propagande politique. Il n'a pas «pleurniché dans la presse»; à ce jour, comme d'ailleurs 33 autres communes genevoises, il n'est pas d'accord sur la façon dont on mène la discussion. Ce «on» renvoie au Conseil d'Etat, pas à l'ACG. C'est ma première remarque. Ne vous en déplaise, la discussion n'est pas paritaire, aujourd'hui. Nous ne sommes pas dans un processus de concertation, mais dans un processus où le Conseil d'Etat dicte l'agenda et les thématiques et où les communes doivent suivre. Elles ont quelques semaines pour le faire. Ce n'est pas respectueux pour elles: ces 45 communes connaissent une grande diversité. L'exercice est très difficile pour la Ville de Genève, mais imaginez pour une commune comme Cartigny: comment est-il possible de se déterminer sur trente propositions en quatre semaines, avec un avant-projet de loi qui n'a même pas d'exposé des motifs? Celles et ceux qui s'intéressent à la politique cantonale conviendront que l'exposé des motifs est déterminant pour comprendre le sens de la volonté posée par le Conseil d'Etat.

Depuis le début, le Conseil administratif a dit que nous sommes dans un processus où il n'y a ni méthode, ni cadre. Ce ne sont pas des jérémiades, ni des pleurnicheries, mais une position de principe du Conseil administratif. Il est temps. Nous voulons de la méthode, nous voulons un cadre, nous voulons connaître les limites et les contingences de ce processus. J'abonde avec les uns et les autres dans cette salle, étant donné l'importance du processus; il est bien normal de demander un cadre, de la méthode et un respect des partenaires. Tout cela, vous, en tant que conseillères et conseillers municipaux, vous les demandez au Conseil administratif, qui s'y plie bon gré mal gré. Il n'est pas normal que le Conseil d'Etat ne s'acquitte pas de ce premier socle de base pour poser la discussion. C'est le point de départ.

Dire que la Ville n'a pas fait de propositions est faux. A ce stade, elle en a fait sur la forme. C'est vrai qu'elle n'en a pas fait sur le fond. Pourquoi? Parce que nous ne sommes pas dans une discussion bilatérale entre le Conseil d'Etat et la Ville de Genève. Visiblement, dans cette enceinte, personne ne l'a compris. Nous sommes dans une discussion entre l'Etat et l'ACG. Monsieur Genecand, vous dites que la Ville est venue les mains vides, qu'elle n'a pas fait de propositions et qu'elle n'est pas proactive. Mais la Ville est proactive, au sein de l'ACG! Aujourd'hui, elle n'a pas de plateforme privilégiée pour discuter avec le Conseil d'Etat. J'ai obtenu du Conseil d'Etat qu'elle en ait une sur les thématiques ou les infrastructures qui seront celles de la Ville de Genève; au départ, il n'en voulait pas. Dans ce cas, effectivement, la Ville gèrera cette discussion bilatérale avec l'Etat, mais, aujourd'hui, nous ne sommes pas dans une discussion bilatérale. Ou alors, elle se joue entre le Canton et l'ACG.

Projet de délibération: répartition des tâches entre communes et Canton

Les propositions de la Ville peuvent être présentées en commission des finances, dans la presse, dans ce plénum ou en commissions spécialisées, mais elles n'iront pas directement au Conseil d'Etat, parce que le chemin qu'il a dicté et que la Ville devra suivre est de passer par l'ACG. Je représente la Ville dans cette discussion parce que je copréside l'ACG. On n'est pas dans une discussion ouverte où chacun vient avec ses propositions et où la Ville a un espace privilégié pour discuter avec le Conseil d'Etat. Non. L'ACG, structure qui comprend 45 communes, est l'interlocuteur du Conseil d'Etat. Il n'y en a nul autre à ce stade. C'est donc faux de dire que le Conseil administratif n'amène pas de propositions au Conseil d'Etat.

Hormis pour les objets qui sont les siens, que ce soient ses actifs au budget ou la politique qu'il porte à 80% pour l'ensemble de la région, le Conseil administratif respectera les autres communes: il ira discuter de l'intercommunalité et il défendra l'autonomie communale, pas uniquement pour la Ville de Genève, mais pour l'ensemble des communes genevoises. Cela dit, à ce niveau du processus, même si on peut avoir des principes généraux pour les 45 communes, je pense que le Conseil d'Etat devra mener des discussions privilégiées avec les communes urbaines et avec la Ville de Genève, si on veut être concrets, crédibles et si on veut vraiment redéfinir l'architecture institutionnelle du canton, à supposer que ce soit bien l'objectif, car nous n'avons ni les mêmes problématiques, ni les mêmes populations, ni les mêmes budgets, ni les mêmes histoires, et il faudra bien en tenir compte.

Le dire n'équivaut pas à une bagarre stérile avec le Conseil d'Etat. Personne n'a envie de cette bagarre dans les rangs du Conseil administratif; personne n'a envie d'en découdre avec le parlement cantonal. Nous voulons simplement que notre voix soit écoutée et respectée. Nous voulons pouvoir faire notre travail avec nos collègues des 44 autres communes genevoises et proposer un discours crédible, cohérent, méthodique et exhaustif. Nous ne voulons pas savoir à qui le Grand Théâtre appartiendra un jour ou non. Aujourd'hui, il appartient à la Ville et nous ne braderons pas les actifs de la Ville au motif que le Conseil d'Etat ou 33 autres communes trouveraient que c'est une bonne idée. Le Grand Théâtre est une institution de la Ville, avec une histoire de la Ville, des budgets de la Ville et un personnel de la Ville. Si on doit discuter un jour d'une autre forme de gestion pour le Grand Théâtre, beaucoup de questions se poseront que nous devons régler dans leur globalité.

En tout cas, pour ma part, je m'oppose à une discussion uniquement macro-politique, dont on ne sait comment elle s'arrangera par la suite... Par exemple, lorsque vous tentez cette discussion macro-politique sur «Convergences», la fusion du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève et du Service de sécurité de l'aéroport, vous êtes mort! (*Rires et applaudissements.*) Vous êtes mort non sur le principe politique, mais au sujet du personnel et de la caisse de

Projet de délibération: répartition des tâches entre communes et Canton

pension. Je préside CAP Prévoyance: en faire sortir le personnel de la Ville de Genève pour le passer dans une autre caisse de pension ou accepter du personnel d'une autre collectivité publique ne coûte pas 100 francs, ni 1000 francs. Cela coûtera des dizaines de millions de francs. Dans ce Conseil municipal, qui sera d'accord d'aller jusqu'au bout de la réforme et potentiellement de dépenser des dizaines de millions de francs pour accepter en Ville de Genève des collaborateurs de je ne sais quelle institution? Cela a un coût. Je ne dis pas qu'on ne le fera pas, je n'ai pas d'opposition de principe, mais je dis que, si on veut être cohérents et dignes du mandat qui nous a été donné par le peuple, on prendra notre temps pour bien faire le travail, sans quoi ce travail avortera.

En conclusion, parce que je vous ai entendus, les uns et les autres, prendre la parole pour souvent répéter deux ou trois fois ce que vous aviez dit en préambule, j'aimerais dire que, si la discussion avec le Conseil d'Etat est cacophonique, la discussion avec le Conseil municipal l'est tout autant, preuve qu'il vaut la peine de passer du temps en commission des finances, ou dans une autre commission que vous désignerez, pour aller jusqu'au bout de ce dossier. Deux choses sont sûres. A ce stade, pour le Conseil administratif, il est très important d'étudier ce processus dans la finesse et de prendre la température du Conseil municipal, voire de la population genevoise, ou de les consulter, chaque fois que vous le souhaitez ou que la loi nous le demandera. Cela a déjà été dit par les uns ou les autres. C'est une évidence. Vous pouvez amender votre projet de délibération en ce sens. On le fera.

Le président. Madame Salerno, il vous faudrait conclure, s'il vous plaît.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je termine, Monsieur le président. Dans tous les cas, nous serons attentifs à ne pas brader les actifs de la Ville, ainsi que ce qui fait la richesse, l'histoire et la culture de notre commune. Nous veillerons aussi à ce que les prestations aujourd'hui délivrées par la Ville, qu'on en pense du bien ou du mal, continuent de l'être potentiellement si un autre niveau institutionnel devait les reprendre. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements nourris.*)

Le président. Nous voterons les amendements, puis la discussion immédiate et enfin, si celle-ci est refusée, le renvoi à la commission des finances, le seul renvoi demandé. Je précise que le projet de délibération PRD-94 tient en un article unique qui prévoit l'adoption d'un règlement; c'est sur ce règlement que les projets d'amendements portent. Il y en a deux: le premier amendement au règlement a été déposé par les groupes libéral-radical et démocrate-chrétien et

Projet de délibération: répartition des tâches entre communes et Canton

il vise à supprimer les articles 2, 3 et 4 du règlement. Le second, déposé par le groupe Ensemble à gauche et exposé par M. Schnebli, a été requalifié en deux sous-amendements au premier amendement. Nous les voterons donc d'abord.

Projet de sous-amendement

Nouvelle teneur de l'article 2 du règlement.

«Art. 2 – Tout changement dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre communes et Canton, et notamment les transferts de compétences, de charges et de ressources, ainsi que l'acceptation de l'aliénation de biens mobiliers et immobiliers, doit être approuvée par le Conseil municipal.»

Mis aux voix, le sous-amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 29 oui (1 abstention).

Le président. Nous passons au second sous-amendement.

Projet de sous-amendement

Suppression de l'article 3 du règlement.

Mis aux voix, le sous-amendement ci-dessus est refusé par 50 non contre 20 oui.

Le président. Nous passons à l'amendement des groupes libéral-radical et démocrate-chrétien.

Projet d'amendement

Suppression des articles 2, 3 et 4 du règlement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 53 non contre 18 oui.

Mise aux voix, la discussion immédiate est refusée par 44 non contre 26 oui.

Projet de délibération: répartition des tâches entre communes et Canton

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 57 oui contre 5 non (6 abstentions).

Une voix. Renvoi à une commission ad hoc!

Une voix. Trop tard! Vous ne l'avez pas demandé.

Le président. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs. Je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous pour le vote du budget le samedi 13 décembre 2014.

Séance levée à 21 h 45.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 2862
2. Communications du bureau du Conseil municipal 2862
3. Projet de délibération du 12 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Vera Figurek, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Hélène Ecuyer, Sophie Scheller, Maria Pérez et Stéphanie Prezioso: «Projet de règlement municipal relatif à la répartition des tâches entre communes et Canton» (PRD-94). Suite de la préconsultation 2862

Le mémorialiste:
Ramzi Touma